

## ANALYSE SUR LES APPELLATIONS

Melaine-Noé Laesslé  
Politologue

Depuis sa reconnaissance par l'UNESCO, le paysage de Lavaux constitue un bien culturel dont la valeur est reconnue à l'échelle globale. Or ce patrimoine mondial existe avant tout grâce au travail, très local, des acteurs de la vigne et à la bonne santé de leur activité économique. Cette contribution met en lumière les jeux d'acteurs qui définissent la production de valeur locale dans le vignoble. Une dimension locale indispensable à l'existence du paysage et souvent inconnue des visiteurs internationaux qui consomment ce patrimoine d'importance globale.

Le vignoble en terrasse de Lavaux forme un paysage exceptionnel. Façonné par des siècles de difficile culture de la vigne dans une topographie exigeante, il reflète la culture du vin d'une des principales régions viticoles de Suisse. Depuis 1979 et le succès de l'initiative populaire *Sauver Lavaux*, des restrictions importantes sur l'usage du foncier ont contribué à la protection de ce paysage, pris en tenaille par l'urbanisation. L'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2007 a consacré par une reconnaissance internationale la valeur paysagère et culturelle du site. Or les visiteurs émus par la vue de ce patrimoine depuis le vapeur belle époque qui les emmène de Lausanne à Chillon ne contribuent que très peu à financer l'activité qui fait vivre ce paysage. En effet, l'existence même de ce vignoble d'exception est intimement liée à l'économie viti-vinicole qui le produit, elle-même tributaire des politiques publiques qui en définissent les règles du jeu. En d'autres termes: il convient de s'assurer que des consommateurs éprouvent le désir de boire du vin de Lavaux et acceptent de payer le prix nécessaire à la survie des producteurs. Et, incidemment, à celle du paysage que ces derniers façonnent.

À ce titre, la réforme des règles vaudoises d'appellation de vin de 2009, qui doivent s'adapter au nouveau cadre fédéral, donne à voir les jeux de pouvoir qui sillonnent le vignoble et conditionnent la dynamique collective sur laquelle il prend racine.

Historiquement, le vignoble vaudois est dominé par un cépage, le Chasselas. La différenciation des vins s'appuie dès lors sur l'origine géographique des vins, sur leur terroir, plus ou moins favorable: c'est l'appellation qui est le support de la notoriété d'une bouteille et conditionne en bonne partie ses chances de succès. Un Epesses est plus réputé qu'un Lutry, un Dézaley Grand cru plus précieux qu'un Villette, et cette différence se répercute sur la valeur du kilo de raisin. Or jusqu'en 2009, les acteurs de la branche pouvaient s'appuyer sur des règles d'assemblage très permissives. Le règlement vaudois des appellations de 1985 fonctionnait comme un multiplicateur de valeur: en autorisant d'utiliser une part de raisin provenant d'un terroir moins favorable, il permettait d'augmenter le volume écoulé sous des étiquettes plus réputées, au profit de l'ensemble du vignoble.

Les règles d'assemblage des différentes appellations du Lavaux étaient ainsi finement ciselées, garantissant un subtil équilibre des prix et du marché, entre les appellations moins prestigieuses (issues des secteurs à l'est et l'ouest du vignoble pour l'essentiel) et les plus réputées. La souplesse des règles d'assemblage aboutissait dans certains cas à ce que l'usage d'une appellation d'origine contrôlée (AOC) soit possible quand bien même moins de la moitié du vin contenu dans la bouteille en provenait effectivement. Ce mécanisme révèle de façon limpide les enjeux politiques et marchands qui contribuent à définir l'expression d'une certaine origine. Le palais du pouvoir n'est jamais trop éloigné de celui du goût.

Exigeant un système plus strict, la réforme de 2009 restreint ces possibilités d'assemblage et reporte la précieuse AOC vers un périmètre plus large, en l'occurrence celui de l'ensemble du Lavaux. Simultanément, les deux appellations les plus réputées du Lavaux, Dézaley et Calamin, perdent leur statut exclusif d'appellation Grand Cru. Les grands acteurs du négoce ont en effet remporté une bataille dans cette réforme, en obtenant que l'accès à la mention Grand Cru soit ouvert à n'importe quel producteur du canton dont le raisin répond à des critères génériques de qualité (maturité du raisin), sans la réserver à certains lieux, ou terroirs, considérés comme exceptionnels. Dépouillés de l'AOC et donc de la mention Grand Cru, Dézaley et Calamin se trouvent ainsi « *noyés dans une grande baignoire de Lavaux* », selon un vigneron accablé par l'échec de la mobilisation locale.

Trois millésimes plus tard, les producteurs du Dézaley et Calamin parviennent finalement à une alliance. Mieux organisés et efficaces, ils consentent à renoncer à une part du volume écoulé sous ces deux appellations par le jeu des assemblages. Ceci leur permet de convaincre les autorités et de regagner un statut symbolique totalement exclusif, en créant une AOC - *Grand Cru* unique dans les règles vaudoise et réservée à ces deux appellations, au cœur de l'AOC Lavaux. Les discussions engagées et le succès de cette mobilisation lancent alors une nouvelle dynamique. La réflexion porte désormais sur le besoin de travailler ensemble à l'échelle du Lavaux. Plusieurs acteurs impliqués dans les structures de la viticulture locale et la défense du paysage s'engagent pour renforcer le lien social entre tous les acteurs du Lavaux. Ils mettent sur pied des manifestations de promotion pour se rapprocher des consommateurs et construisent une vision à plus long terme avec tous les acteurs du vignoble. L'enjeu consiste à ce que le plus d'acteurs possible s'implique dans la dynamique pour forger un consensus. Dans la perspective d'un renforcement supplémentaire des règles définissant les AOC au niveau suisse, il s'agit de surmonter les anciennes rivalités géographiques régionales, au profit de l'intérêt collectif dans la bonne réputation des vins du Lavaux.

Or l'analyse laisse apparaître que dans ce contexte, l'acteur paysager Lavaux Patrimoine Mondial, joue un rôle aussi discret qu'il est décisif. L'association s'engage pour faciliter les discussions entre des intérêts divergents, rassembler une pluralité d'acteurs autour de la table (experts, politiques, professionnels) et agir comme facilitateur dans la recherche d'une vision commune et dans la construction du lien. Cet acteur récent dans l'histoire du vignoble n'a aucun intérêt particulier associé à l'une ou l'autre appellation, ni à un secteur de la branche (vignerons ou négoce). En défendant la réputation de l'ensemble du vignoble, devenu objet du patrimoine mondial, elle jouit d'une position neutre et crédible aux yeux d'acteurs en concurrence. Ceci lui permet de renforcer les liens et de favoriser la capacité des acteurs à influencer de concert sur les règles qui encadrent leurs pratiques.

C'est ainsi l'ensemble de cette dynamique et du travail collectif et politique qui contribue à la pérennité de l'activité qui produit et fait vivre le paysage du Lavaux. Pour le succès des acteurs locaux et pour le plus grand plaisir des privilégiés qui peuvent boire un peu de ce paysage, ou simplement l'admirer depuis le vapeur belle époque qui les emmène à Chillon.